

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

**Séance du 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-juillet, à dix-huit heures  
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis  
clos, au nombre prescrit par la loi, dans la mairie annexe, la Cerisaie, route d'Amiens, sous la  
présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

### DATE D’AFFICHAGE : 06/07/2020

**PRÉSENTS** : MM. Didier BARDET, Philippe DINE, Giovanni BOSCO, Denis BRUNEL,  
Jérôme DINE, Patrick DUMOULIN, Paolo LEROY, Didier MARECHAL,  
Mesdames Marie- Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN- BECQUET, Marie-Odile  
CREPIN, Cécilia HEDOUIN, Cassandra DELANCHY, Nicole GIGUERE

Absent excusé : M. Stéphane RICHARD, Mmes Nicole GIGUERE et Marie-Odile CREPIN

Madame Marie-Christine SINOQUET est désignée secrétaire de séance

Monsieur Bardet, Maire, ouvre la séance à dix-huit heures dix, et procède à l'appel de tous les  
conseillers présents. Après avoir vérifié que tous les conseillers avaient reçu le compte-rendu de la  
séance du 25 juin 2020, il propose de passer à l'adoption de ce dernier.

POUR : 12

CONTRE : 0

Abstention : 0

Le compte -rendu de la séance du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

### **1) Elections des délégués du conseil municipal de Daours pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.**

Monsieur Bardet, Maire, explique au conseil qu'il convient de désigner par vote à  
bulletin secret, les 3 délégués du conseil municipal de Daours pour les futures  
élections sénatoriales de septembre 2020.

Il demande qui est candidat : Mesdames Marie-Christine SINOQUET et Cécilia  
HEDOUIN, Monsieur Jérôme DINE lèvent la main et se portent candidats.

A l'issue du vote, après passage dans l'isoloir, et dépouillement, Mesdames Marie-  
Christine SINOQUET, Cécilia HEDOUIN, et Monsieur Jérôme DINE sont élus au  
1<sup>er</sup> tour de scrutin à l'unanimité (12 voix) et déclarent accepter le mandat.

**2) Elections des suppléants des délégués du conseil municipal de Daours pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.**

Monsieur le Maire demande à nouveau qui est candidat :

Madame Cassandra DELANCHY, Messieurs Didier MARECHAL et Philippe DINE lèvent la main et se portent candidats suppléants.

A l'issue du vote à bulletin secret, après passage dans l'isoloir, et dépouillement, Madame Cassandra DELANCHY, Messieurs Didier MARECHAL et Philippe DINE sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à l'unanimité (12 voix) et déclarent **accepter le mandat.**

**3) Délégations consenties au maire**

En vertu de l'article L2122-22 du CGCT (code général des collectivités locales), Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer pour approuver les délégations qui lui seront consenties.

Après lecture de l'article L2122-22 du CGCT et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Daours adopte à l'unanimité l'article L2122- 22 du CGCT portant sur les délégations consenties au Maire.

La réalisation de lignes de trésorerie est portée à un montant maximum de : 50 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 45.

Didier DARDET, Maire